



CAP Monteur en Installations Sanitaires

Formation initiale en 2 ans :

- Admission après la 3^{ème}
- Périodes de formation en milieu professionnel : 14 semaines
- Possibilité de réaliser la 2^{ème} année (terminale) en apprentissage

L'installateur sanitaire, aussi appelé plombier, intervient pour l'installation de tuyauteries et de canalisations nécessaires à l'alimentation en eau, air, gaz, fuel... pour des habitations, des locaux collectifs, des bâtiments industriels.

Il effectue la pose, le branchement et la mise en service des appareils. Il a également en charge des missions d'entretien et de dépannage.



Programme ? ● ● ●

Enseignements généraux : 8h30 par semaine

(Français, Histoire-Géo-EMC, Mathématiques, Physique-Chimie, Anglais, Arts appliqués, EPS)

Enseignements professionnels : 19h00 par semaine

(Préparer et organiser son travail, Réaliser et mettre en œuvre une installation sanitaire, Contrôler et mettre en service les équipements, Communiquer avec son environnement professionnel, Chef d'œuvre, Prévention Santé Environnement)

Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation : 3h30